



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(_____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(_____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Services d'agent de Sécurité	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000349455	Date: 2020-02-05
Amendment No. - N° modif. 003	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le (2020-02-07) at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire HNE - Heure Normale de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom: Charles Safarian Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel – charles.safarian@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 867-4624	
Fax No. – No de télécopieur (613) 948-2459	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 003 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q12 Le tableau 5 indique les taux de facturation pour la couverture des jours ordinaires et des jours fériés pour le service d'intervention en cas d'alarme, les patrouilles préventives et le verrouillage et déverrouillage des portes. Toutefois, la couverture des jours ordinaires et la couverture des jours fériés ont des coûts différents. Pouvez-vous fournir des précisions ou ajouter un tableau supplémentaire?

R12 Cette exigence demeure inchangée. Aucun autre tableau ni aucun taux de facturation ne seront ajoutés.

Q13 Y a-t-il eu des pénalités financières imposées dans le dernier contrat?

R13 Le contrat ne contenait pas de pénalités financières pour l'entrepreneur.

Q14 Les tableaux 3 et 4 indiquent les taux de facturation pour la couverture des fins de semaine et la couverture des jours fériés, mais ils ont tous deux des coûts considérablement différents. Pouvez-vous fournir des précisions?

R14 Cette exigence demeure inchangée. Aucun autre tableau ni aucun taux de facturation ne seront ajoutés.

Q15 Quels sont les emplacements pour les interventions en cas d'alarme et les patrouilles?

R15 Veuillez consulter l'annexe A-5, Emplacements des immeubles. Chaque X sur le tableau représente un besoin en matière de service donné à l'emplacement donné.

Q16 Comme il est mentionné à la page 45 de la demande de propositions en ce qui concerne le processus de paiement au moyen de différents modes, quel est le mode de paiement actuel de l'Agence?

R16 Les services seront commandés par l'intermédiaire du système de catalogue de l'Agence appelé « Synergy ». Les paiements seront traités par l'intermédiaire de ce système au moyen d'une carte de crédit (actuellement MasterCard).

Q17 Est-ce que l'un des emplacements dispose d'un système de rondes de gardiens?

R17 Aucun site n'a de système de rondes de gardiens.

Q18 Quelles régions nécessitent des véhicules consacrés au site et combien?

R18 Aucun site n'a besoin de véhicules consacrés au site.

Q19 Pouvez-vous divulguer des renseignements sur le projet de loi 7?

R19 La divulgation des renseignements sur le projet de loi 7 sera effectuée après l'attribution du contrat.

Q20 Quelle est la période de temps proposée pour l'achèvement satisfaisant de la séance d'orientation en cours d'emploi?

R20 La période de temps accordée pour l'achèvement satisfaisant de la séance d'orientation sera déterminée par le soumissionnaire retenu et le représentant local de la sécurité de l'Agence.



- Q21 Pouvez-vous fournir des plans de portes pour la section sur le service de verrouillage/déverrouillage de la présente demande de propositions?
- R21 Les renseignements demandés sont considérés comme des renseignements protégés et, par conséquent, ils ne peuvent pas être divulgués pour le moment.
- Q22 (Page 59) 6.0 Exigences minimales concernant les quarts de travail : il est mentionné dans votre demande de propositions que l'exigence minimale concernant les quarts de travail pour les gardiens de sécurité est de trois heures. Toutefois, l'exigence minimale concernant les quarts de travail au Québec est de quatre heures. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est?
- R22 L'Agence a réexaminé cette exigence et a modifié l'exigence minimale concernant les quarts de travail à quatre heures. Veuillez consulter la modification ci-dessous.
- Q23 Exigence technique obligatoire – preuve d'octroi de licences pour au moins cinq ans : devons-nous fournir des copies de nos licences d'entreprise précédentes pour chaque région/ville comprise dans votre demande de propositions?
- R23 Il incombe au soumissionnaire de soumettre tous les documents nécessaires pour démontrer l'expérience requise, en gardant à l'esprit que cette exigence est de portée nationale. Le soumissionnaire doit être autorisé à fournir des services de gardiens de sécurité dans l'ensemble du Canada. Par conséquent, il est recommandé que les soumissionnaires qui fournissent des copies des licences le fassent pour chaque région, au besoin.
- Q24 Critères cotés, point P1 – devons-nous fournir des copies de nos licences d'entreprise précédentes pour chaque région/ville comprise dans votre demande de propositions, ou pouvons-nous seulement inclure toutes les licences d'exploitation d'une région?
- R24 Il est recommandé que les soumissionnaires fournissent des copies des licences pour chaque région.
- Q25 Après avoir effectué des recherches, il semble que nous ne soyons pas en mesure de trouver les emplacements exacts pour le bureau des services fiscaux du 933, rue Miwik. Nous ne trouvons que des résultats pour un endroit à Iqaluit. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est?
- R25 Cet emplacement sera retiré de l'annexe A-5, Emplacements des immeubles et ne sera pas remplacé.
- Q26 Pouvons-nous obtenir plus de détails sur les factures dont ils aimeraient faire l'examen? Par exemple, une facture par région? Factures regroupées?
- R26 Les factures seront regroupées par emplacement de site.
- Q27 De quelle façon les demandes d'intervention en cas d'alarme et les demandes de patrouille fonctionneront-elles? Seront-elles également facturées au moyen d'Ariba?
- R27 La salle de surveillance communiquera directement avec le répartiteur du soumissionnaire pour les interventions en cas d'alarme. Ces appels sont effectués lors du déclenchement des alarmes. Des patrouilles préventives sont planifiées avant la véritable patrouille. Les deux services sont facturés par l'intermédiaire d'Ariba.
- Q28 Combien de jours ouvrables avons-nous après le cycle de facturation pour les transmettre aux fins d'approbation?
- R28 Il n'y a aucune limite précise concernant les jours ouvrables pour la soumission des factures. On s'attend à ce que l'Agence reçoive les factures en temps opportun après le cycle de facturation.
- Q29 Des copies de sauvegarde seront-elles nécessaires pour les factures? Si c'est le cas, de quel genre a-t-on besoin?
- R29 Si la question concerne l'inclusion de documents à l'appui, oui, et au besoin.
- Q30 Ariba fonctionnera-t-il avec des factures d'entrepreneur ou avec des soumissions de bons de commande?



R30 Ariba ne fournira pas de bon de commande pour chaque commande. La facturation de l'entrepreneur sera vérifiée manuellement par le représentant de la sécurité locale afin d'en assurer l'exactitude.

Q31 Comment les ajustements fonctionnent-ils?

R31 Si une erreur est décelée dans les factures, l'Agence en informera l'entrepreneur. L'entrepreneur doit ensuite émettre de nouveau les factures avec les corrections apportées, au besoin.

Q32 Pouvons-nous refacturer les services?

R32 Non, toutes les demandes de l'Agence auront précisé les services requis avant le travail réel.

Q33 Devons-nous payer des frais si nous ne facturons pas à temps ou si nous avons fait des erreurs?

R33 Aucuns frais ne seront imposés pour la facturation inexacte ou la facturation tardive.

Q34 L'Agence envisagera-t-elle de prolonger la période de demande de soumissions jusqu'au mercredi 12 février 2020 à 14 h.

R35 Oui, la période de demande de soumissions sera prolongée au 12 février 2020 à 14 h. Aucune prolongation supplémentaire ne sera prise en considération.

2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À l'annexe A : Énoncé des travaux

SUPPRIMER :

6.0 EXIGENCES DE DÉPLACEMENT MINIMALES

Le quart de travail minimum requis pour les services d'agent de sécurité est de trois heures. Si l'ARC demande des services d'agent de sécurité pour un quart de moins de trois heures, l'ARC sera tenue de payer à l'entrepreneur le montant équivalent à trois heures de service. Si l'ARC demande des services de gardien de sécurité pendant plus de trois heures, mais que l'entrepreneur prévoit que ses gardes travaillent des quarts de moins de trois heures chacun, l'ARC ne paiera que le nombre d'heures que l'ARC a demandé. Par exemple: si l'ARC a demandé des services de gardien de sécurité pendant quatre heures, mais que l'entrepreneur prévoit un garde de deux heures et un autre garde de deux heures, l'ARC ne paiera que pour les quatre heures de service demandées. Les exigences de quart de travail minimum ne s'appliquent pas aux gardes d'intervention, aux gardes de patrouille préventive et aux services de verrouillage / déverrouillage.

INSÉRER :

6.0 EXIGENCES DE DÉPLACEMENT MINIMALES

Le quart de travail minimum requis pour les services d'agent de sécurité est de quatre heures. Si l'ARC demande des services d'agent de sécurité pour un quart de moins de quatre heures, l'ARC sera tenue de payer à l'entrepreneur le montant équivalent à quatre heures de service. Si l'ARC demande des services de gardien de sécurité pendant plus de quatre heures, mais que l'entrepreneur prévoit que ses gardes travaillent des quarts de moins de quatre heures chacun, l'ARC ne paiera que le nombre d'heures que l'ARC a demandé. Par exemple: si l'ARC a demandé des services de gardien de sécurité pendant cinq heures, mais que l'entrepreneur prévoit un garde de deux heures et un autre garde de trois heures, l'ARC ne paiera que pour les cinq heures de service demandées. Les exigences de quart de travail minimum ne s'appliquent pas aux gardes d'intervention, aux gardes de patrouille préventive et aux services de verrouillage / déverrouillage.



2. Sur la première page de la DP; à L'invitation prend fin

SUPPRIMER :

on – le (2020-02-07)
at – à 2:00 P.M. / 14 h

INSÉRER :

on – le (2020-02-12)
at – à 2:00 P.M. / 14 h

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.